



Budget de l'Union européenne

Ce que
nous
défendons



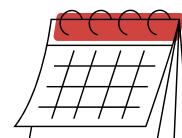
Contexte

Le **cadre financier pluriannuel (CFP)** de l'Union européenne (UE) permet de traduire **sur sept ans** ses priorités budgétaires.

En termes budgétaires, l'Union européenne fonctionne sur deux temporalités :

1. **Tous les sept ans, elle fixe un cadre financier pluriannuel (CFP).**

Celui-ci fixe un plafond de dépenses sur une période donnée, actuellement sept ans. Il permet donc de définir les grandes orientations à venir et le montant total dont l'Union disposera pour l'exercice en cours (le dernier ayant été voté pour la période 2021-2027).



2. C'est ensuite qu'est voté **chaque année un budget annuel respectant le cadre à long terme.**

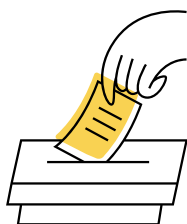
Ainsi en 2025, le budget annuel de l'UE représente 192,8 milliards d'euros en crédits d'engagement (155 milliards en crédits de paiement).

Le CPF fixe :

- Les plafonds de dépenses par grandes priorités
- Les équilibres en politiques (agriculture, cohésions, recherche, jeunesse, défense, action extérieure ...)

Le vote du CFP

Sur proposition de la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne adopte le budget pluriannuel à l'unanimité, après un vote d'approbation du Parlement européen (qui peut donc l'approuver ou le rejeter, sans pouvoir le modifier).



Le vote du CPF 2028-2034

Le futur CFP de l'Union européenne pour la période 2028-2034 est en cours.

La Commission européenne a présenté, le 16 juillet 2025, le budget 2028-2034 de l'UE dont le montant avoisine les 2 000 milliards d'euros, l'objectif étant de clore la négociation **au plus tard fin 2026.**

Pourquoi c'est important

Enjeux spécifiques pour la jeunesse et l'éducation populaire

Erasmus+

Le programme Erasmus+ est l'un des instruments européens les plus visibles et les plus structurants pour :

- la mobilité des jeunes
- l'éducation non formelle
- les partenariats associatifs
- l'inclusion des publics éloignés



Bien que renforcé en 2021-2027, il reste :

- Sous-dimensionné face à la demande
- Marqué par des inégalités d'accès
- Fragile dans un contexte de priorisation des dépenses sécuritaires



Associations de jeunesse et éducation populaire

Les réseaux associatifs bénéficient :

- d'Erasmus+
- du Corps européen de solidarité
- de fonds structurels (FSE+)
- de financements des institutions européennes liés aux valeurs, à la citoyenneté et à la démocratie



Mais

- ces lignes budgétaires sont souvent les premières exposées lors des arbitrages
- le financement du fonctionnement des réseaux reste limité



Dans ce contexte la commission Europe international du Cnajep a élaboré un **courrier d'interpellation** s'adressant aux représentants et représentantes français qui peuvent influencer les décisions concernant le budget de l'Union européenne pour les 7 prochaines années .

Les associations membres peuvent s'en emparer et le partager. Vous pouvez retrouver ci-dessous ce que nous défendons.



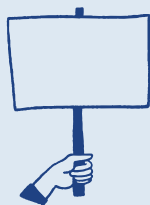


Ce que nous défendons

Nous demandons aux représentants français de **plaider en faveur d'un Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034 fort, inclusif et comprenant une forte perspective jeunesse**, garantissant que les fonds européens restent accessibles pour offrir des opportunités à tous les jeunes, quels que soient leur milieu ou leurs ressources.

L'**éducation populaire** est un **outil puissant** pour inclure les jeunes dans les espaces civiques et lutter contre la polarisation et la montée des mouvements d'extrême droite : elle inclut ceux qui, dans d'autres circonstances, n'auraient jamais franchi le seuil des débats démocratiques et des conversations politiques. À cet égard, le prochain CPF et en particulier les programmes Erasmus+, FSE et AgoraEU offrent des possibilités de mobilité, d'échanges de jeunes et de financement de projets qui garantissent **des initiatives vitales pour nos espaces démocratiques européens**.

À l'heure d'une diminution des subventions publiques à l'égard des associations permettant l'engagement des jeunes et leur représentation, **garantir des fonds européens d'autant plus accessibles et efficaces** à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire est **nécessaire**.



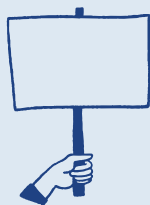
Positions et demandes transverses au CFP

Le présent budget pose de sérieux dangers face à la montée de l'extrême droite en Europe, via notamment la renationalisation de certains fonds qui pourrait rendre leur accès complexe pour des structures défendant l'État de droit et les droits fondamentaux face à des politiques répressives.

Les demandes du CNAJEP :

- **Revenir sur la proposition de nationalisation** des fonds pour permettre aux fonds européens d'être gérés en tandem entre l'UE, les régions et les agences spécialisées.
- A minima, exiger de la France une **visibilité sur le prochain plan national et régional de partenariat (PNRP)** pour permettre aux associations françaises de se projeter sur leurs travaux en la matière.
- Permettre, dans le cadre de ce PNRP de sanctuariser des objectifs d'inclusion des jeunes, en particulier ceux avec moins d'opportunités, dans les indicateurs de performance des appels à projets.
- Exiger l'extension de la **conditionnalité du respect de l'Etat de droit** et des droits fondamentaux à l'ensemble des fonds du CFP, à l'exception des fonds opérés directement par les régions.
- **Favoriser l'accès aux programmes d'AgoraEU**, en facilitant l'accès aux fonds aux associations des Etats membres les plus en **danger** sur le plan de la **réduction des espaces civiques** et qui ont un accès restreint à des financements nationaux ou locaux.





Positions et demandes transverses au CFP

Pour avancer sur une réelle capacité européenne à répondre aux enjeux des jeunes et donner à l'UE la possibilité de continuer à avancer malgré les crises internes, il paraît nécessaire de viser une **augmentation du budget européen à 2% du PNB**.

- Cela passerait notamment par la création de **ressources propres**, qui pourraient être constituées par la mise en place d'une taxation européenne des multinationales bénéficiant du marché commun.
- Ces nouvelles ressources pourraient notamment permettre la création de **biens communs européens** sur des sujets pertinents pour les jeunes : santé mentale, éducation formelle comme non formelle, logement, protection de l'environnement ou encore accès à l'emploi.

Une meilleure prise en compte des régions ultra-périphériques (RUP) * dans les fonds européens est nécessaire pour permettre une vraie inclusion démocratique.

- Il faudrait ainsi une formation systématique des personnels traitant la gestion des fonds, une communication spécifique mais aussi des aides systématiques pour permettre une participation pleine et entière des RUP, en particulier dans le cadre d'Erasmus +.

* Les régions ultra-périphériques (RUP) désignent dans la terminologie utilisée par l'Union européenne les neuf territoires relevant de trois États membres : la France (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin), l'Espagne (îles Canaries) et le Portugal (Açores et Madère).





Positions et demandes concernant les fonds européens accessibles aux associations de jeunesse et d'éducation populaire

Les fonds européens sont des outils nécessaires au fonctionnement des associations de jeunesse et d'éducation populaire à l'échelle locale, nationale et européenne. Pour continuer à faire des financements européens une opportunité de développement et de coopération sur tous les territoires, les prochaines programmations devraient :

- Tendre vers des financements **pluriannuels**, dont les **versements seraient en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre des actions** (pas de fonds versés en avril pour un début de soutien en janvier par exemple). La situation actuelle met en danger la santé financière de structures bien souvent employeuses. Elle empêche également les associations de taille plus modestes qui n'ont pas la capacité d'avancer les financements, d'accéder à ces fonds, réduisant la capacité d'action locale. A l'heure où plus d'un tiers des associations employeuses disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois^{*}, il est impératif que les fonds européens permettent une mise en œuvre sereine des projets.
- Conserver une **place structurelle** pour les **agences nationales**, relais de communication et de traitement des dossiers de financement européen (comme l'Agence du Service Civique pour Erasmus + ou le Cidem pour CERV à l'heure actuelle) qui garantissent un accompagnement des porteurs de projets et une démocratisation de l'accès aux fonds.
- **Inclure les organisations de la société civile dans la gouvernance des programmes européens**, favorisant la remontée des besoins du terrain ainsi qu'une meilleure adaptation des conditions de recours aux fonds selon les objectifs communs.

* *La santé financière des associations : un constat alarmant, Le Mouvement associatif*





Positions et demandes concernant les fonds européens accessibles aux associations de jeunesse et d'éducation populaire

Concernant Erasmus +, le Cnajep s'est déjà mobilisé en janvier au Parlement européen pour défendre un programme Erasmus+ à la hauteur des enjeux pour les jeunes. Les demandes principales du Cnajep sont les suivantes :

- La conservation d'un **chapitre dédié à la jeunesse** (Youth Chapter) et un **fléchage de 15% des fonds** pour assurer aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire une continuité dans l'accès aux fonds avec lesquels elles opèrent actuellement leurs projets.
- Une **multiplication par 5 du budget d'Erasmus +** pour se donner les moyens de rendre inclusif cet outil de résilience sociétale pour toute une génération.
- La **préservation de l'identité et du budget du Corps Européen de Solidarité** malgré sa fusion avec le programme Erasmus +

LE RÉSEAU du Cnajep



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, qui rassemblent près de 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagés dans des projets et concernent plus de 10 millions de personnes.

Le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (les Crajep) implantés sur l'ensemble du territoire. Membre fondateur du Forum européen de la Jeunesse, le Cnajep, en tant que Conseil national de Jeunesse, est également particulièrement impliqué sur les questions de citoyenneté et de politiques de jeunesse au niveau européen.

- Crajep Centre-Val de Loire
- Crajep Bretagne
- Crajep Auvergne Rhône Alpes
- Crajep Bourgogne Franche-Comté
- Crajep Grand Est
- Crajep Alsace
- Crajep Hauts-de-France
- Crajep Normandie
- Crajep Ile-de-France
- Crajep Nouvelle-Aquitaine
- Crajep Pays de la Loire
- Crajep Occitanie
- Crajep Polynésie
- Crajep Réunion
- Crajep Guadeloupe

Pour plus d'informations : www.cnajep.asso.fr